

ABSTRACT du Docteur Corinne LE SAUDER

« URGENCES et OSTÉOPATHIE »

MEDEC 2009 vendredi 13 mars

« Quelles sont les demandes urgentes en ostéopathie ? »

1- La demande peut être faite par le corps médical :

A- Origine : Médecins Traitants, Médecins Généralistes, Médecins Spécialistes quelques soient leurs spécialités

- Le diagnostic médical est posé

- le médecin adresse son patient à un ostéopathe (soit médecin , soit professionnel de santé non médecin (kiné, sage-femme infirmières) ou soit non professionnel de santé) ; le médecin doit savoir quand envoyer son patient chez un ostéopathe (indications et contre indications = Intérêt de la FMC).

- il est nécessaire pour les médecins de connaître les décrets de mars 2007 concernant l'ostéopathie (responsabilités ++). Ces décrets déterminent des champs de compétence bien définis pour les ostéopathes non médecins en fonction de leurs pré- requis (interdictions d'actes, obligations de certificats médicaux) .Ces décrets nécessitent d'être connus et appliqués par toutes les parties concernées (médecins, ostéopathes et patients).

B- Exemples : lumbago, torticolis ; migraine, épaule gelée, mâchoire bloquée, nouveau- né qui régurgite et pleure sans arrêt, consultation en post traumatique

2-La demande peut être faite par le patient, directement :

A- Demande urgente et directe du patient auprès d'un ostéopathe non médecin

Sans diagnostic médical et bien évidemment sans certificat médical

- Cela peut être une vraie urgence médicale : attention +++ si l'urgence vitale est méconnue et non traitée de façon appropriée.
- L'ostéopathe non médecin a un champ de compétence limité défini par décrets ; il doit s'y tenir et rester dans ses prérogatives .Il est tenu d'orienter le patient vers un médecin lorsque les symptômes nécessitent un diagnostic ou un traitement médical.

B- Demande urgente faite par le patient directement auprès de nous, médecins ostéopathes

Les patients veulent un avis médical ET ostéopathique avec le traitement le plus adapté car de notre champ de compétence est non restreint et va du fonctionnel au pathologique.

- **Du diagnostic médical au traitement ostéopathique**

- Selon les recommandations de l'HAS
- Selon le code de déontologie médicale
- Selon le code de santé publique.

Qui veut consulter "en urgence", directement un médecin ostéopathe ?

- des patients ayant des pathologies traumatiques (diagnostic médical, +/- radios et traitement)
- Les patients habituels et des non connus qui suivent le « Le Bouche à oreille »
- Des patients ayant des pathologies non ostéopathiques qui peuvent être de vraies urgences médicales
- *Cela rend compte du nécessaire passage chez le docteur en médecine capable de faire un diagnostic médical et des examens complémentaires indispensables.*

3- Conclusions

- Le médecin sait désormais quand envoyer son patient chez un ostéopathe (indications et contre indications)
- Le médecin sait maintenant à qui il envoie ses patients (connaissance par les décrets des responsabilités et des champs de compétence)
- Le médecin peut se former en ostéopathie dans le cursus universitaire
- **Ses confrères médecins ostéopathes** peuvent assurer au médecin une formation dans les DIU de médecine manuelle ostéopathie en deux ans dans 16 facultés de médecine pouvant permettre l'obtention du titre d'ostéopathe, peuvent l'informer dans des sessions FMC de l'actualité en ostéopathie (décrets, indications et contre-indications) et ont leurs sites Internet (www.osteopathe-medecin.fr ; www.osteos.net ; www.medecins-osteo.org; www.medecin-osteopathe.org) qui sont à sa disposition .
- Dans les demandes urgentes en ostéopathie, il y a des urgences médicales vraies voire vitales qui peuvent être masquées. Ces urgences nécessitent un diagnostic médical, une prise en charge rapide et bien menée. Les médecins sont formés, habilités et compétents pour le faire.